



Conseil municipal de Sèvremoine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 29 JANVIER 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 64
Nombre de Conseillers municipaux présents : 47
Date de la convocation : Jeudi 22 janvier 2026
Délibération n° : DCM_2026_003
Matière 7.5

Le jeudi 29 janvier deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Didier Huchon, Maire.

Conseillers municipaux présents :

(47) Anne-Marie Avy, Philippe Bâcle, Claire Baubry, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Cédric Bouttier, Catherine Brin, Alexandre Brugerolle de Fraissinette, Elisabeth Caillaud, Richard Cesbron, Cyrille Chiron, André Chouteau, Eric Chouteau, Jean-Michel Coiffard, Aglaé De Beauregard, Sébastien Dessen, Pierre Devêche, Sylvie Dupin de la Guérivière, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Jean-Marie Frouin, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Stéphane Gandon, Claudine Gossart, Chantal Gourdon, Cécile Grelaud, Emmanuel Guilloteau, Sabrina Guimbretière, Christine Hamard, Didier Huchon, Colette Landreau, Isabelle Maret, Benoît Martin, Jean-Louis Martin, Chantal Moreau, Paul Nerrière, Alain Pensivy, Florence Poupin, Joris Rafleageau, Marie-Annick Renoul, Christian Rousselot, Thierry Rousselot, Marina Saudreau, Claire Steinbach, Jean-Luc Tilleau et Jérôme Zawadzki.

Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote :

(15) Gaëtan Barreau, Claude Brel, Aurélie Brunet, Stéphane Buron, Guillaume Fillaudeau, Caroline Fonteneau, Vincent Guillet, Marianne Guinebretière, Lydie Jobard, Mathieu Leray, Quentin Mayet, Sébastien Mazan, Isabelle Mériaux, Virginie Neau et Tiffany Portemann.

Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (2)

Guillaume Benoist	Claire Steinbach
Georges Brunetière	Geneviève Gaillard

Secrétaire de séance : Claire Steinbach

Demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Contrat de territoire – pour « Création de locaux pour le service de Police municipale » – St Macaire en Mauges

Rapporteur : Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats

EXPOSÉ DES MOTIFS

Depuis son introduction au Code général des collectivités territoriales en 2018, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) des communes et leurs groupements, est désormais pérennisée. Elle est formée de deux composantes distinctes : le volet « grandes priorités d'investissement » et le volet « contrat de territoire ».

La commune de Sèvremoine s'est engagée dans une politique en faveur de la tranquillité publique, de la prévention de la sécurité et de la sûreté de ses habitants en optant pour la création d'un service police municipale désormais pourvu de 4 agents qui maillent le territoire.

Géographiquement affecté dans des locaux temporaires en location, ce service nécessite la création de locaux permanents dans un emplacement facilement repérable et accessible de la population, ce qui n'est pas pleinement le cas actuellement.

Une opportunité bâtiminaire s'est présentée à la collectivité afin d'annexer un nouveau local à l'Hôtel de Ville de Sèvremoine, sis à St Macaire en Mauges, pôle de centralité de la commune nouvelle.

Ainsi visible des habitants et favorisant un accès aisé en conservant une confidentialité, le projet de création de ces nouveaux locaux pour accueillir ce service fait partie intégrante des orientations politiques déployées tant sur le territoire que dans le volet « Contrat de territoire » de la DSIL 2026.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 521 000 € HT.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2122-21 7° et L.2241-1,

VU la délibération n°2021-094 du 1^{er} juillet 2021 approuvant le Plan pluriannuel d'investissement de Sèvremoine,

VU l'avis du Bureau municipal en date du 8 janvier 2026,

CONSIDERANT la nécessité de créer des locaux permanents pour accueillir le service de police municipale de Sèvremoine dans un emplacement repérable et accessible aux habitants,

Le Conseil municipal,
 Après en avoir délibéré, à la majorité,

Votants	Pour	Contre	Abstention
47	45	0	2

- APPROUVE** le projet et le plan de financement de la création des locaux de la police municipale d'un montant de 1 521 000 € HT comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € HT	Nature des concours financiers	Montant en € HT
Maîtrise d'œuvre et frais annexes	193 000	Etat – Dotation de soutien à l'investissement 2026	456 300
Travaux	1 328 000	Fonds propres de la commune	1 064 700
TOTAL	1 521 000	TOTAL	1 521 000

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats à solliciter la subvention DSIL 2026, au titre du « Contrat de territoire », pour aider à financer la création des locaux de la police municipale.
- **ENGAGE** la commune de Sèvremoine à prendre en charge la différence entre le coût de l'opération et les subventions obtenues pour son financement.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Chantal Moreau, Adjointe aux Finances et aux Achats à signer tout document en lien avec l'exécution de la présente délibération.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Pour le Maire et par délégation :



Anne Pithon

Directrice générale des services